RÉPUBLIQUE TOGOLAISE
Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération, de l'Intégration africaine et des Togolais de l'extérieur

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE
Ministère de l'Efficacité du service public et de la Transformation numérique

Communiqué

Le ministère des affaires étrangères, de la coopération, de l'intégration africaine et des Togolais de l'extérieur (MAECIATE) lance officiellement, à compter du **1er octobre 2026**, ses premiers services publics entièrement digitalisés. Cette nouvelle offre numérique concerne ses services centraux et extérieurs et sera accessible simultanément sur deux plateformes complémentaires :

- le ***Guichet national des démarches administratives digitalisées*** : **https://new.service-public.gouv.tg/maeciate**. Ce guichet centralise l'ensemble des offres de services du ministère et de ses services extérieurs qui portent sur dix (10) démarches administratives relevant des directions centrales du MAECIATE et de ses entités sous tutelle, ainsi que sur six (06) services consulaires et le registre des Togolais de l'extérieur ;

- le ***e-Service du MAECIATE*** : **https://e-services.diplomatie.gouv.tg**. Cette plateforme est dédiée aux Togolais de l'extérieur. Elle leur permet d'accéder spécifiquement aux six (06) services consulaires et de s'inscrire au registre des Togolais de l'extérieur.

Ces plateformes offrent un environnement numérique moderne, sécurisé et accessible, permettant aux usagers d'effectuer leurs démarches administratives en ligne, de suivre l'évolution de leurs dossiers en temps réel et de bénéficier d'un parcours simplifié, tout en garantissant la protection et la confidentialité de leurs données personnelles.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du Programme de digitalisation accélérée des administrations publiques (PDAAP), qui vise à moderniser les services publics, simplifier les procédures administratives et améliorer durablement l'accès des citoyens aux prestations de l'administration.

Dix démarches administratives et six services consulaires accessibles sur le Guichet national.

À compter du **1er octobre 2026**, le Guichet national donnera accès à l'ensemble des démarches suivantes :

Démarches administratives relevant des directions centrales du MAECIATE et de ses entités sous tutelle :

1. Demande d'attribution de plaques d'immatriculation diplomatiques ;
2. Demande de carte diplomatique ;
3. Demande de titre d'accès à l'aéroport ;
4. Demande d'attestation de visa de courtoisie ;
5. Saisine et règlement des différends impliquant une institution à caractère diplomatique ;
6. Demande d'accompagnement de projet d'investissement de la diaspora ;

7. Demande de légalisation des actes pour usage à l'étranger ;
8. Demande d'admission en franchise ;
9. Demande de soutien aux partenaires de la Commission nationale de la Francophonie ;
10. Demande d'autorisation de vente d'un véhicule immatriculé sous plaque diplomatique ou appartenant à une organisation internationale.

Services consulaires :

1. Légalisation et certification de documents ;
2. Demande de carte consulaire ;
3. Délivrance d'acte de naissance ;
4. Établissement d'acte de mariage ;
5. Demande de laissez-passer ;
6. Autorisation de transfert de dépouille mortelle.

Six (06) services consulaires et le registre des Togolais de l'extérieur disponibles sur le e-Service

Le e-Service du MAECIATE conserve son rôle de plateforme dédiée aux Togolais établis à l'étranger. Il ouvre l'accès, à compter du **1er octobre 2026**, aux six services consulaires dématérialisés listés ci-dessus, ainsi qu'au **registre des Togolais de l'extérieur**.

Ce registre est une base de données, tenu par le MAECIATE qui recense l'ensemble des ressortissants togolais résidant à l'étranger, par pays de résidence et par circonscription consulaire. Il constitue, pour l'État togolais et ses missions diplomatiques, l'outil de référence pour connaître sa diaspora, communiquer avec elle, organiser sa protection consulaire et éclairer les politiques publiques qui lui sont destinées.

Grâce à cette double fonctionnalité, accès aux services consulaires et inscription au registre, le e-Service du MAECIATE se positionne comme un outil essentiel de proximité numérique entre l'État togolais et sa diaspora.

Assistance aux usagers

Afin d'accompagner les utilisateurs dans leurs démarches, un dispositif d'assistance est mis à leur disposition :

- le chatbot **S'nam / Tɔ' nam**, intégré au Guichet national, pour une assistance en temps réel ;
- l'adresse électronique : support@servicepublic.tg ;
- le numéro de téléphone : +228 22 23 95 10,
- le numéro WhatsApp : +228 93 09 10 80.

Le ministère des Affaires étrangères, de la coopération, de l'intégration africaine et des Togolais de l'extérieur réaffirme son engagement à poursuivre la modernisation de ses services afin d'offrir aux citoyens et aux Togolais de l'extérieur des prestations publiques toujours plus accessibles, efficaces, transparentes et adaptées aux exigences de l'administration numérique.

Fait à Lomé, le 1er octobre 2026

Prof. Robert DUSSEY
Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération,
de l'Intégration africaine et des Togolais de l'extérieur

Cina LAWSON
Ministre de l'Efficacité du service public
et de la Transformation numérique